

sont sujets de quelque Etat, & ne relèvent que médiatement de l'Empire.^{a)}

Quelques uns ont voix à la diète, les autres non.

§. 4. Tous les Comtes de l'Empire n'ont point séance à la diète: quelques uns n'ont séance qu'à la diète des cercles. Les Comtes à simples brevet n'ont entrée à aucune assemblée publique. Ceux qui ont séance à la diète de l'Empire, sont divisés en quatre bancs: celui de Wetteravie, de Souabe, de Franconie & de Westphalie^{b)}. Les Comtes de chaque banc n'ont entre eux qu'une voix, (*votum curiatum*) de sorte que les quatre bancs ont quatre voix. Les Comtes font partie du college des Princes.

Droit de légation.

§. 5. Les Electeurs & les Princes refusoient autrefois aux Comtes de l'Empire le droit de légation: mais ils en jouissent aujourd'hui^{c)}.

§. 6.

a) On les appelle *Landgraffen*.

b) Ils n'étoient autrefois divisés qu'en deux bancs, celui de Wetteravie & celui de Souabe: mais depuis 1643. ils sont divisés en quatre bancs.

c) V. *Kopp* de *insigni differentia inter Comites & Nobiles*, pag. 491. & *Struve*, dans son corps de droit publ. chap. 29, §. 63.

§. 6. Il y a dans l'Empire deux sortes de Barons: les uns ont voix & séance parmi les Comtes^{d)}; les autres ne l'ont point.

Des Barons.

Le mot de *Baron* est un titre de dignité qui fuit immédiatement celle de Comte. Les publicistes varient tant sur son origine que sur sa signification^{e)}: du tems de la bulle d'or ceux là étoient nommés Barons, qui possédoient un bien noble; avoient des arrières-vassaux, & étoient exemts de la juridiction des Comtes^{f)}: on les nommoit alors *Seigneurs bannerets, Libres, Seigneurs libres, toujours libres &c.* (*Banner-Herren, Freye, freye Herren, allezeit Freye.*)

Origine du nom.

§. 7. Ce titre, ainsi que tous les autres, s'obtient à la chancellerie impériale, moyennant une certaine taxe; mais il ne donne alors qu'une simple dignité personnelle.

Comment tous ces titres s'obtiennent aujourd'hui.

R 2

Etat

d) V. le récéès de l'Empire de 1548. §. 66.

e) V. Iadessius *Lymneus*, dans son droit public liv. 4. ch. 5. *Paul Matthieu Wehner*, observat. pract. édition de Schilter pag. 135. *Pfessinger Vitriarius illustratus*, tom. 2. liv. I. tit. 17. §. 18. not. c. pag. 727.

f) V. *Ludwig* sur la bulle d'or, part. 1. p. 45.

ETAT
du College des Princes.

Princes ecclésiastiques.

L'Archévêque de Saltzbourg.

Le Grand-Maitre de l'Ordre
Teutonique.

} *se contestent
la préséance.*

L'Evêque de Bamberg.

L'Evêque de Würtzbourg.

} *alternent
par session.*

L'Evêque de Wormbs.

L'Evêque d'Eichstätt.

L'Evêque de Spire.

L'Evêque de Strasbourg.

L'Evêque de Constance.

L'Evêque d'Augsbourg.

L'Evêque de Hildesheim.

L'Evêque de Paderborn.

L'Evêque de Freylingen.

L'Evêque de Ratisbonne.

L'Evêque de Passau.

L'Evêque de Trente.

L'Evêque de Brixen.

} *alternent.*

L'Evêque de Basle.

L'Evêque de Liége

L'Evêque d'Osnabruck.

L'Evêque

- L'Evêque de Münster. } *alterne avec Liège.*
L'Evêque de Lubeck.
L'Evêque de Cur.
L'Evêque & Abbé Princier de Fulde.
L'Abbé Princier de Kempten.
Le Prevôt Princier d'Ellwangen.
Le grand-Maitre de l'Ordre de St. Jean.
Le Prevôt Princier de Berchtolsgaden.
L'Evêque de Spire, à cause de la Pre-
vôté Princiére de Weiffenbourg.
L'Archévêque de Trêves, à cause de
la Prevôté Princiére de Prinn.
L'Abbé Princier de Stablo.
L'Abbé Princier de Corvey.

Princes séculiers.

- L'Archi-Duc d'Autriche.
Le Duc de Bourgogne.
Le Duc de Bavière.
Le Duché de Magdebourg.
La Maison Palatine-Lautern.
Celle de Simmeren.
Celle de Neubourg.
Le Duché de Brêmen.
La Maison Palatine des Deux-ponts.
Celle de Veldenz.

Le Duc de Saxe - Cobourg.
 Celui de Saxe - Gotha.
 Celui de Saxe - Altenbourg.
 Celui de Saxe - Weimar.
 Celui de Saxe - Eisenach.
 Brandebourg - Onolzbach.
 Brandebourg - Culmbach.
 Brunfwic - Zell.
 Brunfwic - Wolfenbüttel.
 Brunfwic - Calenberg.
 Brunfwic Grubenhagen.
 La Principauté de Halberstadt.
 La Poméranie antérieure.
 La Poméranie citérieure.
 Verden.
 Mecklenbourg - Schwerin.
 Mecklenbourg - Gustrow.
 Würtemberg.
 Bade - Bade.
 Bade - Durlach.
 Bade - Hochberg.
 Hesse - Darmstatt.
 Hesse - Cassel.
 Hollstein - Glückstatt.
 Hollstein - Gottorp.

*Alternent
 suivant les
 Jours de
 deliberati-
 on.*

Alternent.

Saxe

Saxe - Lauenbourg.
Principauté de Minden.
Duc de Savoye. } *N'exerce point son suffrage.*
Landgraviat de Leuchtenberg.
Anhalt.
La Comté Princiére de Henneberg.
Principauté de Schwerin.
De Camin.
De Ratzebourg.
De Hirschfeld.
Marggraviat de Nomeny.
La Comté Princiére de Montbelliard.
Le Duc d'Aremberg.

Nouveaux - Princes introduits dans le Collége.

Hohen - Zollerren.
Lobkowitz.
Salm.
Dietrichstein.
Nassau - Hadamar & Siegen.
Nassau - Dillenbourg, Siegen & Dietz.
Auersperg.
Ost - Frise. } *Alternient.*
Fürstenberg. }

Schwartzenberg.
 Lichtenstein.
 Tour & Taxis,
 Schwartzbourg.

Prélats & Abesses du banc de Souabe.

Salmansweil.
 Weingarten.
 Ochsenhausen.
 Elchingen.
 Yrfée.
 Ursperg.
 Roggenbourg.
 Münchenroth.
 Weifenau ou Minderau.
 Schuffenried.
 Marchthal.
 Petershausen.
 Wettenhausen.
 Zwiefalten.
 Gengenbach.
 Les Abesses Princières de Lindau & de
 Buchau près du lac de Constance.
 Les Abesses de Heggebach, de Gutten-
 zell, de Rotenmünster & de Baid.

Prélats

Prélats & Abesses du Banc du Rhin.

Kayfersheim.

La Commanderie de l'Ordre Teutonique
de Coblenze.

Celle d'Alsace & de Bourgogne.

L'Evêque de Spire, comme Prevôt d'O-
denheim.

Werden & Helmstädt.

St. Ulric & Afra d' Augsbourg.

St. George d'Inny.

Corneli-Münster.

L'Abbaye noble de Bruchfaal.

Les Abesses Princières d'Essen, de Qued-
linbourg, de Herford, de Gernrode,
de Nider-Münster & d'Ober-Mün-
ster de Ratisbonne, de Gandersheim.

L'Abesse de Burscheid.

Banc des Comtes de Wettérawie.

Nassau - Saarbrück.

Nassau - Weilbourg.

Hanau.

Solms.

Yfenbourg.

Stollberg.

Witgenstein.

Les Wild- & Rheingraves.

L'Electeur de Mayence à cause de la Seigneurie de Königstein.

Linange.

Mannsfeld.

Prince de Waldeck.

Reuffen de Plauen.

Hatzfeld & Gleichen.

Schönbourg.

Ortenbourg.

Wartenberg.

Banc des Comtes de Souabe.

Fürstenberg.

De Waldbourg.

Oettingen.

Montfort.

Le Prince de Schwartzenberg pour la Comté de Sultz.

Königseck.

Les Comtes de la Leyen pour la Seigneurie de Gerolzeck.

Fugger.

Grafeneck.

Hohen.

Hohenems.

Rechberg & Pappenheim.

Trautmannsdorf.

Schlick.

Ungnad, Comtes de Weiffenwolf.

Sintzendorf.

Les Barons de Freyberg, comme possesseurs de la Seigneurie de Justingen en Souabe.

Stadion.

Traun.

Waldstein.

Banc des Comtes de Franconie.

Hohenlohe.

Castell.

Löwenstein - Wertheim.

Erbach.

Le Prince de Schwartzenberg pour la Seigneurie de Seintzheim.

Nostitz pour la Comté de Reineck.

Wolfstein.

Shönborn pour Reichelsberg & Wiefendheit.

Windischgrätz.

Rosen-

Rosenberg.

Stahrenberg.

Wurmbrand.

Grävenitz.

Pülcker.

Giech.

Banc des Comtes de Westphalie.

Le Marggrave de Brandebourg-Onoltz-
bach pour la Comté de Sayn & comme
co - possesseur de Sayn - Alten - Kir-
chen.

Le Burggrave de Kirchberg pour Sayn-
Hachenbourg.

Le Comte de Wied, Comte de Wied-
runkel.

Le Landgrave de Hesse-Cassel & le Com-
te de la Lippe à Bückebourg, pour la
Comté de Schaumbourg.

Le Roi de Dannemarck, pour les Com-
tés d'Oldenbourg & de Delmenhorst.

Le Comte de la Lippe.

Les Comtes de Bentheim.

L' Electeur de Brunswic - Lunebourg,
pour les Comtés de Hoya, Diepholt
& Spiegelberg.

Les

Les Comtes de Löwenstein - Wertheim
pour la Comté de Birnebourg.

Le Comte de Kaunitz, pour la Comté
de Rittberg.

Le Prince de Waldeck, pour la Comté
de Pirmont.

Le Comte de Gronsfeld.

Le Comte d'Aspermont, pour la Comté
de Reckum.

Le Prince de Salm, pour la Comté d'An-
holt.

Le Comte de Metternich - Beilstein pour
la Comté de Winnebourg - Beilstein.

Le Comte de la Lippe, pour la Comté
de Holzapfel.

Le Comte de Manderfcheid - Blancken-
heim.

Le Comte de Giech, pour la Seigneurie
de Witten.

Le Comte de Limbourg - Styrum, pour
la Seigneurie de Gehmen.

Le Prince de Schwartzenberg, pour la
Seigneurie de Gymborn - Neustadt.

Le Baron de Quad, pour la Seigneurie
de Wickerad.

Le Comte de Berlepſch, pour la Seigneurie de Mylendonck.

Le Comte de Neffelrod, pour la Comté de Reichenſtein.

Le Comte de la Marck & Schleiden.

Le Comte de Schærberg, pour la Comté de Kerpen - Lommertzheim.

La Maifon - Electorale de Saxe, pour la Comté de Barby - Mühligen.

Le Comte de Salm, pour la Comté de Reiferſcheid.

Le Comte de la Marck & Schleiden, pour la Seigneurie de Saffenbourg.

Le Comte de Wehlen, pour la Seigneurie de Bretzenheim.

L'Electeur de Brandebourg, pour la Comté de Rheinſtein.

L'Electeur de Brunſwic - Lunebourg pour la Comté de Hallermund.

Le Roi de Pruſſe prétend devoir être admis pour la Comté de Lingen.

